

Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent

Attendu que que la proposition de révision de la limitation des circonscriptions électorales du Québec mettrait en péril la composition actuelle de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Maryse Hélène Soucy
Appuyé par Sylvie Desrosiers
Et résolu à l'unanimité

Que le présent préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que les membres du Comité de coordination de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent s'opposent à la proposition du nouveau découpage de la carte électorale et appuient toutes les démarches visant à maintenir le découpage actuel des régions et leurs comtés;

Que les membres du comité de coordination de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent demandent au gouvernement du Québec de modifier la *Loi électorale du Québec* afin que la Commission de représentation électorale du Québec tienne compte :

des critères autres que démographiques (nombre d'électrices et d'électeurs)
comme le sentiment d'appartenance à son milieu et à son réseau de travail;

de la dimension du territoire couvert par la circonscription;

des buts et objectifs concertés de toutes les intervenantes et de tous les intervenants et partenaires du milieu qui travaillent depuis des décennies à un développement tant communautaire, social et culturel qu'économique.

Que cette résolution soit envoyée au directeur général des élections et au président de représentation électorale du Québec, Monsieur Marcel Blanchet à l'adresse suivante
Le Directeur général des élections du Québec, Édifice René Lévesque, 3460, rue de la Pérade, Sainte Foy (Québec) G1X 3Y5

Que cette résolution soit présentée à la Commission de la représentation électorale, lors de l'audition qui se tiendra le 28 mai 2008, à Matane.

Suzanne Tremblay, répondante régionale
Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent
Matane, le 8 mai 2008.

Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent

Résolution sur la refonte de la carte électorale

- Attendu que** la Commission de représentation électorale du Québec a déposé le 12 mars 2008 un rapport préliminaire dans lequel est proposée une révision de la limitation des circonscriptions électorales du Québec, en respect de la *Loi électorale du Québec*;
- Attendu que** que ce rapport propose la disparition d'un (1) comté dans le Bas Saint-Laurent, soit celui de Kamouraska-Témiscouata et d'un (1) comté en Gaspésie-Îles de la Madeleine, celui de Gaspé;
- Attendu que** que la disparition de ces 2 (deux) comtés diminuerait le poids politique des deux régions de l'Est du Québec;
- Attendu que** que la disparition de ces deux (2) comtés diminuerait la représentativité de la région du Bas Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie/Îles de la Madeleine à l'assemblée nationale par la réduction de son nombre de députés;
- Attendu que** l'accès sera plus difficile au bureau de comté pour la citoyenne ou le citoyen qui a besoin de rencontrer son ou sa députéE étant donné le vaste territoire qui serait couvert par ces nouveaux comtés;
- Attendu que** que les populations de ces deux comtés ruraux désirent conserver leur appartenance, en raison du fort sentiment qui lie les populations et du développement socioéconomique et entrepreneurial du territoire;
- Attendu que** les citoyennes et les citoyens du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie/Îles de la Madeleine désirent le maintien des circonscriptions actuelles afin de s'assurer l'accessibilité à des services de proximité tant au niveau de la santé et des services sociaux, de transport collectif; de l'emploi, du développement économique;
- Attendu** les liens historiques des groupes de femmes de ces deux régions;
- Attendu que** la Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent est composée de 19 groupes membres dans un territoire couvrant d'Ouest en Est : Rivière du Loup et Cabano/ Matane et au Sud, Amqui;
- Attendu que** tous les groupes de femmes, membres de la Table désirent garder leur appartenance à leur Table et à leur région;